

# Listes électorales

## Elections législatives du 8 octobre 2023

---

Il est porté par la présente à la connaissance du public que les listes électorales arrêtées provisoirement en date du 14 août 2023 sont déposées à l'inspection du public au secrétariat communal (27, rue de l'Eglise à Trintange) du 16 août 2023 au 22 août 2023 inclusivement.

Toutes réclamations auxquelles les listes pourraient donner lieu sont à adresser au Collège des Bourgmestre et Echevins jusqu'au 22 août 2023 plus tard et séparément pour chaque électeur.

Tout citoyen est invité de produire, jusqu'au 22 août 2023 au plus tard, contre récépissé, les titres de ceux qui, n'étant pas inscrits sur les listes en vigueur, ont le droit d'y figurer.

Aucune réclamation tendant à l'inscription d'un électeur ne sera recevable devant la Cour administrative, si elle n'a été préalablement soumise au collège échevinal avec toutes les pièces justificatives.

Trintange, le 14 août 2023  
pour le Collège des bourgmestre et échevins :

pour le Bourgmestre empêché  
l'échevin premier en rang  
e.a. art. 64 loi communale



le Secrétaire

